

**RAPPORT D'ACTIVITE DE
LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU
2022**

validé par la CLE

Partenaires financiers



Présentation du SAGE et rappel du contexte

Le territoire

Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté préfectoral du 26 juillet 2011.

Le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel concerne 66 communes morbihannaises, dont 40 entièrement intégrées et 26 partiellement. Il s'étend sur 1 250 km² et comptait 300 000 habitants en 2019 (soit 35% de la population morbihannaise sur 20% de la superficie).

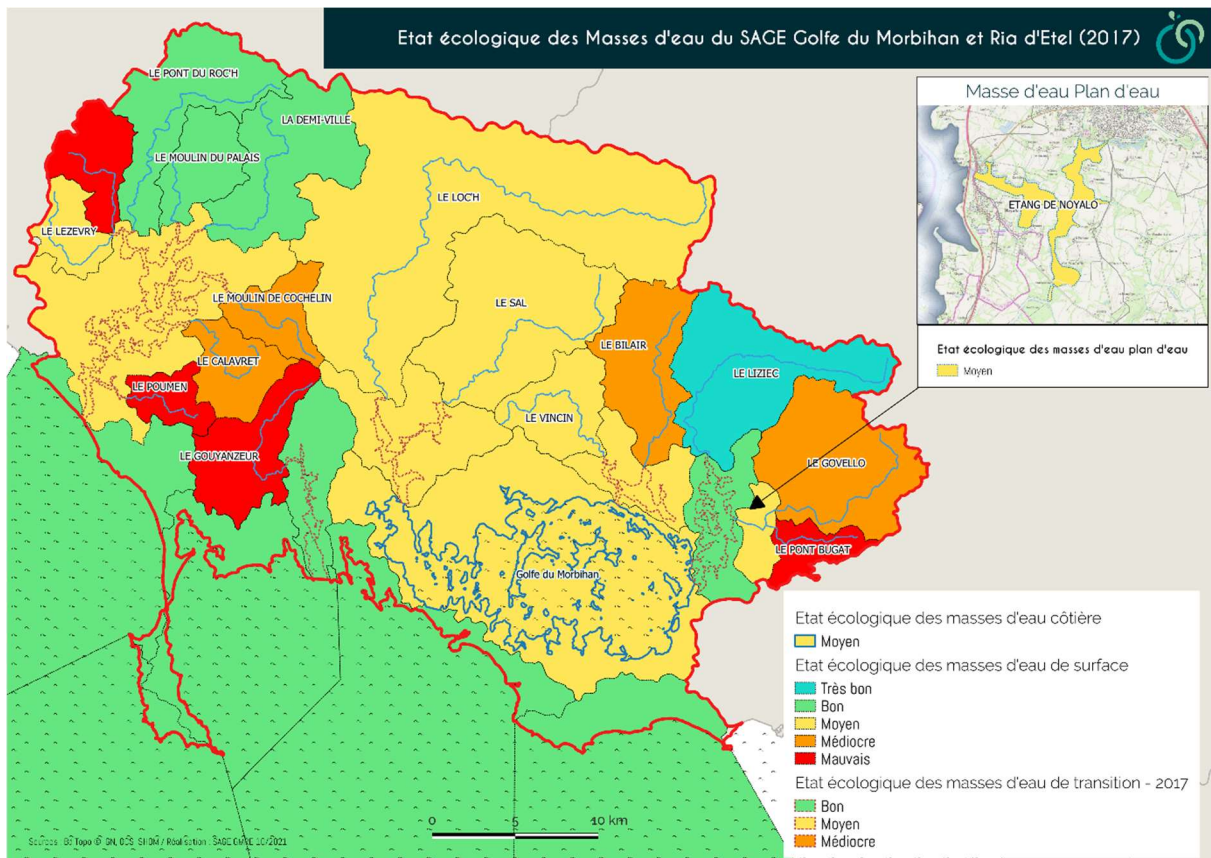
L'un des traits majeurs du périmètre du SAGE est de se situer à l'interface « terre-mer », il englobe en effet la majeure partie du littoral morbihannais.



Le territoire est caractérisé par une mosaïque de milieux et d'usages avec notamment une grande diversité de milieux humides. Un grand nombre d'activités s'y côtoient dont certaines sont fortement dépendantes de la qualité de l'eau (conchyliculture, tourisme, ...). Ces milieux naturels, riches et fragiles et ces usages de l'eau sensibles sont confrontés à une pression démographique et urbaine forte. Selon les projections démographiques de l'INSEE, l'augmentation de population d'ici à 2030 est estimée à au moins 25%, essentiellement liée au flux migratoire.

Les conséquences de cette attractivité, en termes d'équipement et d'impact sur la ressource en eau, et leur adéquation avec la préservation des milieux aquatiques et le maintien des usages liés à l'eau constituent des enjeux majeurs du SAGE.

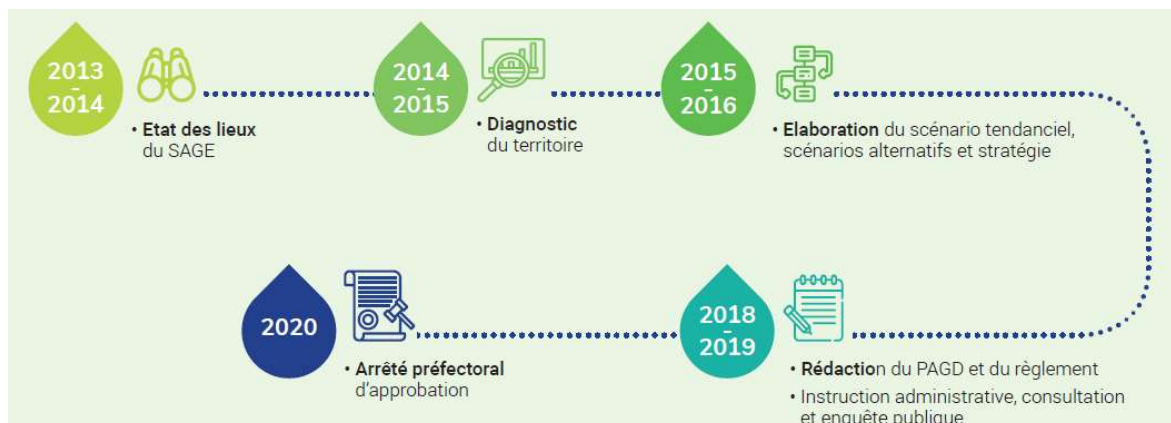
Le territoire est couvert de 24 masses d'eau (ME) : 16 ME cours d'eau, 5 ME de transition, 1 ME côtière (et 5 sous l'influence du SAGE et du large), 1 ME plan d'eau et 1 ME souterraine.



L'état des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne a qualifié l'état de ces masses d'eau : 70% sont en état moins que bon.

Les étapes

Le SAGE a été approuvé par [arrêté préfectoral du 24 avril 2020](#) et est donc en mise en œuvre. Les différentes étapes de son élaboration sont présentées ci-après :



La CLE et ses émanations

La **Commission Locale de l'Eau**, assemblée délibérante, dont la composition renouvelée a été fixée par arrêté préfectoral du 5 février 2021, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE est composée de [46 membres](#) :

→ Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 24 membres

→ Représentants des usagers, des professionnels et des associations concernées : 12 membres

→ Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 10 membres

L'élection du Président et la désignation des membres du bureau ont eu lieu lors de la CLE du 11 février 2021. Ronan LE DELEZIR a été maintenu dans ses fonctions de Président.

Le **Bureau de la CLE** est composé de 19 membres.

3 commissions thématiques 'Collectivités', 'Littoral' et 'Milieux aquatiques, zones humides et quantité', créées lors de l'installation de la nouvelle CLE, viennent compléter les instances de concertation.

La cellule d'animation et la structure porteuse

La cellule d'animation présentait les effectifs suivants en 2022 : une animatrice à 1 ETP¹, une chargée de mission en gestion des données et communication à 1 ETP et une assistante à 0,5 ETP.

Le SAGE est porté (et la cellule d'animation embauchée) par le Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel. Le syndicat est composé des 5 principaux EPCIs concernés par le SAGE à savoir : Blavet Bellevue Océan Communauté, Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté.

Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE

La composition de la CLE n'est pas nominative pour les membres du collège des usagers. Les structures membres de ce collège doivent transmettre un courrier au Président de la CLE afin de désigner son/ses représentant(s).

¹ ETP : équivalent temps plein

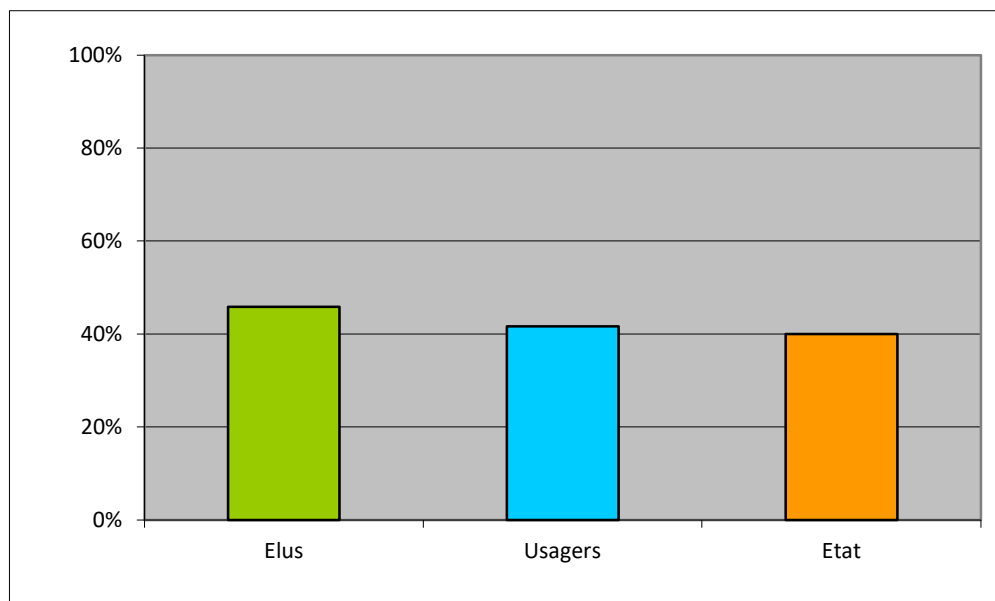
En 2022, quatre changements ont ainsi été opérés :

- Emmanuel DOUSSELIN remplace Franck GUEHENNEC pour un des deux postes de la Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Frédéric COUDON, titulaire, et Isabelle CRENEGUY, suppléante, prennent la suite de Franck JACOB pour le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Sud
- Jean-Claude LE CLAINCHE remplace Michel LE BOUDEC pour la Fédération pour la Pêche et le Milieu Aquatique du Morbihan
- Yann BIAN prend la suite de Frédéric JAN pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan

La CLE s'est réunie à 2 reprises en 2022. Les réunions ont eu pour objets principaux :

- D'évoquer le sujet des algues vertes sur vasières avec la validation d'une note de synthèse et des rapports 2019 et 2020 des flux d'azote et de la couverture annuelle par les algues vertes
- De valider un protocole de validation des mises à jour de délimitation des zones humides
- De décider d'une stratégie à lancer sur l'enjeu quantitatif

Le taux de participation moyen est de 46% :



Le **bureau** s'est réuni 4 fois.

La CLE ayant délégué l'émission des avis au bureau, ce dernier a émis un avis sur 5 dossiers soumis à la loi sur l'eau et sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Noyal (cf. liste en annexe).

Le bureau a également échangé sur un protocole d'analyse des dossiers vis-à-vis de la règle 'zones humides'. D'autre part, les premiers résultats du stage bilan besoins-ressources lui ont été présentés.

Les **commissions thématiques** ne sont pas réunies.

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

Le Président et/ou la cellule d'animation ont participé à des réunions organisées à une échelle départementale ou régionale :

- Réunions organisées par l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne
- Réunions de l'Assemblée Bretonne pour l'Eau
- Comités de gestion de la ressource en eau (CGRE) du Morbihan
- Réunion annuelle relative à la cartographie officielle des cours d'eau organisée par la DDTM
- Comité de pilotage du projet ImPro sur le rôle du sédiment dans le phénomène de développement d'ulves
- Réunion de présentation du projet de l'eau pour demain
- Colloque régional 'urbanisme et eaux'

Ou à des réunions relatives à des projets concernant le territoire :

- Réunion de concertation dite « fontaine » concernant le projet de raccordement des parcs éoliens flottants de Bretagne Sud
- Comité technique de développement de la REUT de Saint-Armel pour l'irrigation
- Réunion de présentation de l'expérimentation Innov'azote organisée par la Chambre d'Agriculture

L'animatrice a également participé au séminaire des SAGEs littoraux organisé par l'Agende de l'Eau et au séminaire national SAGE durant lequel elle a fait un retour d'expérience sur l'opération de sensibilisation les Moments CLE.

Mise en oeuvre du SAGE

- Disposition D1-1 : Actualiser et suivre l'état des lieux des apports et des flux d'azote sur le territoire du SAGE

Un important travail de caractérisation des flux d'azote et d'évaluation des facteurs influençant le développement des algues vertes a été mené. En effet, la superficie de couverture des 3 masses d'eau du SAGE dégradées par le paramètre ulves : Ria d'Etel, Rivière de Vannes et Golfe du Morbihan, ne diminue pas voire augmente alors que les concentrations en nitrates mai-septembre des contributeurs locaux ont une tendance à la baisse.

Le groupe technique s'est réuni une fois en 2022 notamment afin de discuter des paramètres pouvant entraîner l'augmentation des superficies de couverture par les algues vertes alors que les flux d'azote diminuent.

- Disposition J1-1 : Poursuivre l'inventaire des cours d'eau

Grand Champ a conduit une mise à jour communale de son inventaire cours d'eau, dans le cadre de la révision de son PLU. La cellule d'animation a accompagné la finalisation de la couche définitive.

Une régularisation de la mise à jour de l'inventaire communal de Colpo (2018) a été intégrée à la couche des cours d'eau du SAGE.

Ces 2 mises à jour ont fait l'objet d'une remontée auprès de la DDTM pour sa prise en compte dans la cartographie départementale 2023.

- Disposition L1-2 : Maintenir un référentiel des zones humides dans le périmètre du SAGE

Plusieurs mises à jour de l'observatoire des zones humides ont été intégrées, suite à des échanges avec des communes (Grand-Champ, Quiberon, Saint-Armel, Baden, Colpo), ou remontée d'expertises DDTM (Le Hézo). En effet, l'observatoire n'a pas été suivi pendant plusieurs années et des écarts entre les données des communes (inventaire et zones humides cartographiées dans les PLUs) et les données du SAGE ont été recensés.

Le guide de mise à jour des inventaires de zones humides a été actualisé par la cellule d'animation et le groupe technique zones humides (composé de techniciens milieux aquatiques et urbanistes). Il a été communiqué à plusieurs communes.

La cellule d'animation a ainsi participé à une réunion du comité de pilotage de révision du PLU de Quiberon.

La cellule d'animation fait évoluer la notation de fiabilité des inventaires selon les mises à jour.

- Disposition N1-1 : Réaliser un bilan des ressources et des besoins en eau en lien avec le contexte de changement climatique

Un stagiaire a été recruté afin d'élaborer un premier bilan pressions-ressources sur le territoire. Son travail a été encadré par un comité de suivi technique qui s'est réuni à 3 reprises.

La conclusion de son travail est qu'il est très difficile de simuler de manière fiable les débits des petites masses d'eau du territoire. Les évaluations des pressions non quantifiées (prélèvements inférieurs au seuil de déclaration et évaporation des plans d'eau) ont également une incertitude importante. De ce fait, il n'est pas possible de présenter un bilan pression-ressources fiables.

La CLE devra se positionner sur les suites à donner sur cet enjeu quantitatif.

L'animatrice a participé à une réunion des SAGEs bretons engagés dans une étude HMUC afin de partager les expériences.

- Disposition N2-3 : Etudier les opportunités de réutilisation des eaux usées

Le premier travail effectué en 2021 a été transmis à GMVA et à AQTA qui ont toutes deux prévu de lancer une étude REUT à l'échelle de leur territoire.

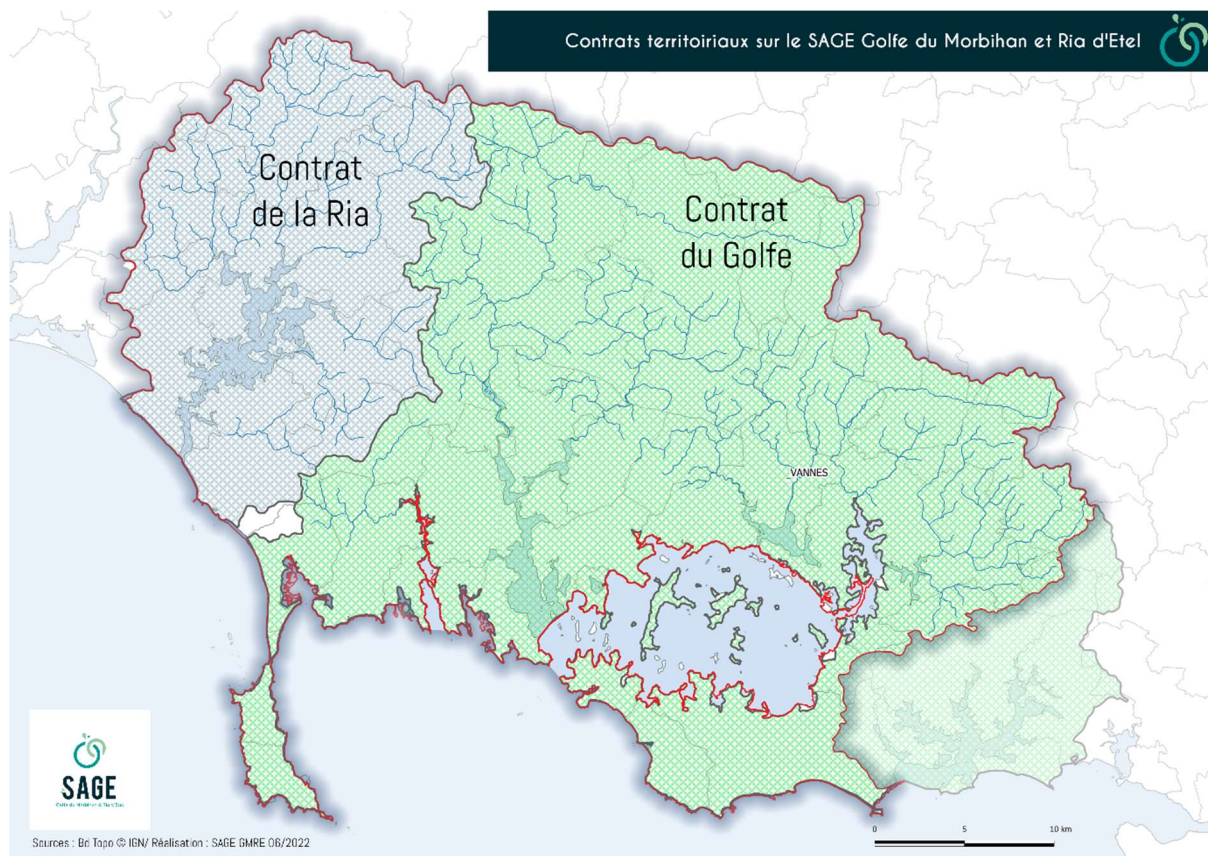
- Dispositions visant les documents d'urbanisme :

Un document reprenant les dispositions du SAGE visant les documents d'urbanisme a été élaboré et diffusé aux communes ayant informé la CLE ou le syndicat du SAGE de la révision de leur PLU. Ce document sera envoyé à toutes les communes du territoire.

Le tableau de bord

Un travail visant à produire un tableau de bord synthétique, complet et agréable à lire est en cours. Il convient de trouver et déployer des indicateurs prenant compte leur pertinence, la disponibilité des données, la difficulté de création de l'indicateur. Ce travail initié par la cellule d'animation devra être discuté puis validé par la CLE ou une de ses émanations.

Le suivi des contrats territoriaux du territoire



L'animatrice et/ou le Président de la CLE ont suivi les 2 contrats couvrant le territoire du SAGE portés par les 3 structures exerçant la GEMA (contrat Ria d'Étel signé en 2021 et contrat 'Golfe' signé en 2022) :

- Etude CTMA Gouyanzeur (AQTA) ;

D'autres démarches portées par les collectivités GEMAPIennes ont également été suivies :

- Comités de rivière dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicole (AQTA et AQTA/GMVA)

Actions de communication

- Communication

Le nouveau site internet du SAGE www.sagegmre.fr a été mis en ligne en juin 2022.

Le compte [facebook du SAGE](#) a été alimenté par les actualités du SAGE, des actions des structures GEMAPIennes ou partenaires. C'est également un relai des informations préfectorales et des actualités réglementaires.

Une communication aux chargés de communication ou accueil des communes et EPCIs du territoire a été menée afin de développer sa notoriété.

- Sensibilisation

- Fiche technique 'Comment bien entretenir les fossés pour limiter l'impact sur les cours d'eau ?'

Lors d'une des réunions du comité de pilotage du CTMA de la Ria d'Étel, il a été mis en avant que beaucoup de cours d'eau étaient colmatés en aval des fossés. En effet, ces derniers n'étant généralement pas bordés d'une bande enherbée, beaucoup de matières en suspension y transitent.

Il a donc été décidé de créer une [fiche de sensibilisation](#) à l'attention des services voiries des collectivités. Cette fiche a été rédigée avec l'appui des structures GEMAPIennes du territoire, du PNR, du Conseil Départemental et de la DDTM du Morbihan. Elle a été diffusée à toutes les communes et EPCIs du territoire et au service routes du Conseil Départemental du Morbihan. Plus largement elle a été transmise au réseau de l'Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne (ATBVB).

- Les Moments CLE

Le programme de sensibilisation les Moments CLE démarré en 2021 a été poursuivi en 2022 avec les 3 matinées suivantes :

- Janvier : Bocage, zones humides, prairies..., la nature alliée de la ressource en eau
- Mars : Bien gérer les eaux pluviales urbaines : de la planification de l'urbanisation à la réalisation des ouvrages
- Mai : Restaurer les cours d'eau pour l'Homme et pour la biodiversité

Le dernier Moment CLE prévu en juillet a été reporté à 2023 par manque de participants.

La [page dédiée à chaque Moment CLE](#) a été alimentée (supports, vidéos, liens).

Le bilan de cette opération est détaillé en annexe 2.

- o Colloque urbanisme et eaux

Les membres de la CLE et élus du territoire ont été conviés au colloque régional 'urbanisme et eaux' organisé par l'APPCB.

Budget et financement

	Dépenses subventionnées réalisées	SUBVENTIONS				Autofinancement	
		%	Région	%	AELB	%	SM SAGE GMRE
Cellule animation	181 644 €	8,6 %	15 600 € ²	58,5 %	106 275 € ³	32,9 %	59 769 €
Etudes	0 €	Aucune étude menée en 2022					
Communication / sensibilisation 2021-2022	11 856 €	20%	2 371 €	48,4%	5 741 €	31,6%	3 744 €

Analyse – Bilan – Perspectives

Les opérations liées à la **communication** (Moments CLE) sont très chronophages et ont laissé peu de temps pour réaliser d'autres actions de mise en œuvre (création du tableau de bord, suivi des documents d'urbanisme). Toutefois, cette opération a été appréciée des participants. Elle a permis, sur les 5 matinées de 2021 et 2022, de rappeler l'importance de l'eau auprès de 28 élus de 21 communes (soit le tiers des communes du SAGE) et d'asseoir les connaissances de 18 membres de la CLE (soit la moitié hors collège de l'Etat). Il est donc proposé de reconduire cette opération tous les ans mais à un rythme moins soutenu (2 ou 3 matinées par an).

La préservation des ressources en eau dans les **documents d'urbanisme** est primordiale pour 2 raisons :

- Mieux vaut préserver que restaurer
- Le territoire du SAGE est un territoire attractif avec une urbanisation importante

Le stage réalisé en 2021 a mis en avant qu'un travail de mise en compatibilité des PLUs, plus ou moins important suivant les communes, était à mener.

Plus globalement, il convient que la CLE se positionne sur le degré d'accompagnement de la cellule d'animation dans le cadre de la révision des PLUs et sur la mise à jour des inventaires zones humides.

Le travail d'amélioration des connaissances sur les **besoins et les ressources en eau du territoire**, initié par un stage en 2022 nécessite d'être poursuivi. La CLE devra décider de lancer une étude HMUC (Hydrologie Milieu Usage Climat) ou non : quels résultats attendus et obtenables, quels moyens financiers et humains dédiés ?

² Montant plafond pour la Région de 156 000€

³ Montant plafond pour l'AELB de 151 822€

Parallèlement un programme d'actions visant à améliorer l'état quantitatif des ressources en eau, portées par les différentes structures - y compris la structure porteuse du SAGE -, sera à développer. Un stage visant à sensibiliser les établissements touristiques et les touristes aux économies d'eau sera porté par le syndicat du SAGE.

Enfin, le premier **tableau de bord** devra être publié au cours de l'année 2023.

Annexe 1 : Avis de la CLE émis en 2022

Dossier	Type dossier	Avis	Emis par
prorogation de l'autorisation de rejet du système d'assainissement de Vannes	Loi sur l'eau	Favorable avec demande de compléments	bureau de la CLE
projet d'extension de la STEP de Moustoir à Plescop	Loi sur l'eau	Favorable avec remarque	bureau de la CLE
AAC Noyal	Autre	Favorable	bureau de la CLE
ZAC de Park Nevez à Plescop	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
travaux CTMA Côtiers du Golfe	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
travaux CTMA Loch et Sal	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
Travaux CTMA Gouyanzeur	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
porter à connaissance concernant une modification de la STEP de Carnac	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE

Annexe 2 : Bilan de l'opération de sensibilisation 'les Moments CLE'

Les Moments
CLE
DU GOLFE À LA RIA

Matinées de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le territoire du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

Objectif : Permettre aux participants de comprendre les enjeux de l'eau, de saisir les contraintes et les opportunités pour agir afin qu'ils puissent prendre des décisions avisées en CLE et dans les instances politiques

Programme et format décidés par : Psdt CLE, Psdt syndicat, équipe SAGE et techniciens des 3 structures GEMAPlennes du territoire

Format : 6 matinées sur 1 an (1 tous les 2 mois) sur le terrain avec des retours d'expérience de plusieurs acteurs du territoire réparties sur le territoire du SAGE

PROGRAMMATION 2021-2022



Public cible : Membres de la CLE et élus de ttes les communes du SAGE

Participation (5 matinées sur 6, la dernière matinée ayant été reportée au printemps 2023) :

- Une vingtaine de participants et une quinzaine de 'public cible' à chaque matinée
- 18 membres de la CLE (soit la moitié hors collège de l'Etat) ont participé à moins une matinée
- 28 élus de 21 communes (soit le tiers des communes du SAGE) ont participé à moins une matinée

Communication :

- 1 flyer annonçant le programme général
- 1 courte vidéo de présentation de ce qu'est un Moment CLE
- 1 courte vidéo de retranscription de chaque Moment CLE qui servira également à illustrer les thématiques sur notre nouveau site
- 1 [page internet](#) dédiée à chaque Moment CLE avec la vidéo, la liste des participants et des ressources

Budget :

Environ 4 600 € pour 5 matinées, financés par l'AELB et le CRB

- Flyers ≈ 900€
- Vidéos (4 + 1 'promotionnelle') ≈ 3300€
- Frais de bouche ≈ 400€

Bilan :

- Des participants satisfaits qui nous l'espérons mettrons en application dans leur quotidien !
- Une meilleure visibilité pour le SAGE approuvé depuis 2 ans et encore méconnu de certains élus
- Des opérations exemplaires du territoire mises en avant et pouvant être dupliquées
- Une opération à coût modéré mais chronophage

Opération soutenue financièrement par :

